

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 16 (1959)

Heft: [2]

Artikel: Le nouveau stage d'étude de deux ans pour la formation de maîtres et maîtresses de sport de l'EFGS : quelques réflexions

Autor: Wolf, Kaspar

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-996486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nouveau stage d'étude de deux ans pour la formation de maîtres et maîtresses de sport de l'E.F.G.S

Quelques réflexions

De 1950 à 1958, l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport a organisé huit cours de maîtres de sport, de 6 mois au début, à 8 mois par la suite. Cent candidats suisses et vingt et un étrangers, dont trente-neuf dames, obtinrent le diplôme de l'E. F. G. S.

Ces cours de maîtres de sport indépendants ont, sans doute, contribué à combler une lacune dans le domaine de la formation en Suisse. De nombreuses entreprises, associations, stations d'étrangers, instituts privés, etc. eurent, grâce à eux, la possibilité d'obtenir des maîtres de sport qualifiés.

La cause de l'éducation physique et du bon sport y trouva son compte, de même que ces jeunes gens qui ne se sentaient pas parfaitement à l'aise dans la profession initialement choisie et qui furent pleinement satisfaits dans le domaine sportif. Tous n'ont cependant pas eu cette chance et tous ne remplirent pas les exigences posées par leur nouvelle profession. C'est là un risque que chaque être humain doit courir. Mais tous se défendent courageusement et le temps travaille pour eux, car le mouvement sportif n'a pas encore, et de loin, atteint les limites de son évolution.

C'est précisément cette certitude qui constitue un des motifs de l'extension du cours de maîtres de sport et de sa transformation en un stage d'étude de deux ans. Il y en a encore d'autres, beaucoup plus importants. Dans tous les domaines, les exigences s'accroissent sans cesse qui sont nécessaires pour exercer, avec succès, une profession. La profession de maître de sport n'échappe pas à cette loi. Les connaissances exigées s'étendent constamment, en largeur (toujours davantage de sports), en hauteur (plus grande finesse dans l'exécution et de meilleures performances), en profondeur (nécessité de connaissances scientifiques spécialisées). Une période de formation de huit mois nous pose aujourd'hui devant l'alternative : superficialité ou surmenage. C'est pourquoi la formation de maître de sport a été développée en tant qu'apprentissage proprement dit et destinée à des jeunes gens qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu suivre la voie académique mais qui se sentent toutefois appelés par la vocation de pédagogue sportif.

D'autre part, la Suisse fut, de tout temps, particulièrement favorable aux professions pédagogiques. Si l'on considère les réalisations étrangères dans les domaines de l'éducation physiques et de la formation des maîtres de sport, cette constatation n'en justifie que plus l'effort spécial que nous voulons entreprendre dans cette direction.

La question fut ouvertement discutée entre collègues maîtres de gymnastique et de sport de savoir si le nouveau stage d'étude de deux ans, qui ne débutera qu'en automne 1959, ne constitue pas une concurrence directe aux cours de maîtres de gymnastique universitaires. La réponse est claire : ni plus ni moins que par le passé. La nouvelle décision relative au stage d'étude précise clairement : « Le diplôme de maître de sport n'autorise pas son détenteur à enseigner la gymnastique dans les écoles officielles ». Cependant et comme précédemment, la souveraineté cantonale en matière d'éducation est déterminante. Il appartient au canton de décider s'il désire engager ou non un maître de sport diplômé de l'E. F. G. S. Telle est la situation juridique. La question de savoir si un maître de sport de l'E. F. G. S. doit être engagé dans une école officielle

dépend, d'une part, des besoins et, d'autre part, du format, de la qualité, du candidat. Durant cette période de pénurie de personnel enseignant, certaines écoles profitent, sans doute, de la possibilité d'engager un maître de sport. Cette situation se modifiera certainement. Mais il se présentera toujours des cas où les cantons auront la possibilité d'engager exceptionnellement un maître de sport. Ce sera notamment le cas lorsqu'il s'agit d'une personnalité enseignante, particulièrement qualifiée, même si celle-ci n'a pas suivi la filière académique ou qu'elle ne peut prouver une formation pédagogique extraordinaire. Cela peut arriver et, dans ce cas, les deux — l'école et le maître de sport — seront parfaitement satisfaits.

Ce doit être là l'aspect moral du problème.

Mais il faut admettre, en outre, ouvertement — et cela est fort compréhensible du point de vue humain — que les maîtres de sport diplômés aspirent — ne serait-ce que par un besoin inné de sécurité — à pouvoir enseigner dans les écoles. Les emplois privés actuels ne sont, pour l'instant, pas encore suffisamment consolidés et le maître de sport « indépendant » moderne se trouve un peu — au point de vue matériel, professionnel et intégration sociale — dans la même situation que les maîtres de gymnastique il y a 100 ou 50 ans alors qu'ils devaient lutter comme des lions pour faire admettre les droits et la reconnaissance de leur profession !!

Tel est l'aspect social du problème.

Sous ce rapport, les maîtres et maîtresses de sport d'aujourd'hui et de demain accomplissent un travail de pionnier. L'éducation physique, la gymnastique, les jeux et le sport gagneront — indépendamment des erreurs d'évolution perceptibles, par-ci par-là, — toujours plus d'importance à l'avenir et cela en raison de nécessités à la fois biologiques, psychologiques et hygiéniques. L'amélioration de la gymnastique scolaire ne constitue qu'une partie du problème. Tout aussi importants et justifiés sont les problèmes ayant trait aux adultes : éducation physique des jeunes gens libérés de la scolarité, de la jeunesse des écoles professionnelles et artisanales et des apprentis ; le jeu, le sport et la vie en plein air comme possibilité d'occuper judicieusement les loisirs — sans cesse plus nombreux — de la jeunesse et de l'âge mûr ; l'éducation physique comme moyen de venir en aide aux personnes atteintes dans leur santé et dont le nombre s'accroît également sans cesse ; le jeu et le sport comme moyen de récréation pour les innombrables bénéficiaires de vacances qui ne trouvent pas encore dans toutes les stations d'étrangers l'occasion de se distraire sainement, etc.

Pour venir à bout de toutes les tâches que nous n'avons fait qu'évoquer brièvement ici, des cadres et des fonctionnaires qualifiés sont nécessaires. On peut nous faire remarquer que ces besoins sont encore bien modestes. Nous répondrons que, dans ce cas, le besoin doit être créé.

Il faut qu'un peu partout, dans l'industrie, dans les stations d'étrangers, dans les communes, des pionniers courageux, entreprenants, idéalistes et conscients de leurs responsabilités, mettent tout en œuvre jusqu'à ce que soit institué ce qu'ils estiment nécessaire à la communauté.

C'est là l'aspect idéologique du problème et c'est tout spécialement celui qui nous paraît justifier le mieux la décision de tenter l'expérience du stage d'étude de deux ans pour la formation de maîtres et maîtresses de sport à Macolin.

Kaspar Wolf.